

KLINCK, G. A. *Louis Fréchette prosateur*. In-8, 238 p. Lévis, Le Quotidien, 1955.

Émile Chartier, p.d.

Volume 9, numéro 3, décembre 1955

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301737ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301737ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Chartier, É. (1955). Compte rendu de [KLINCK, G. A. *Louis Fréchette prosateur*. In-8, 238 p. Lévis, Le Quotidien, 1955.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 9(3), 455–457. <https://doi.org/10.7202/301737ar>

KLINCK, G. A. *Louis Fréchette prosateur*. In-8, 238 pages. Lévis, Le Quotidien, 1955.

Il faut voir un signe des temps, et un bon signe, dans l'intérêt que nos compatriotes anglophones portent à la littérature canadienne d'expression française, alors que trop des nôtres font à son sujet la fine bouche ou tentent de la noyer dans leur bave. Pour ne mentionner que quelques noms, nous avons déjà le

*Saint-Denys Garneau* de Mlle Ellis, le *Mgr P.-Eugène Roy* de Sœur Amadoeus, *Les Canadiens français* d'Eleanor Michel. Voici que le professeur Klinck nous offre, comme un pendant à *Un romantique canadien* de Marcel Dugas, un Louis Fréchette prosateur.

Un ouvrage pareil comportait un plan tout naturel : étude des thèmes ou sujets abordés par Fréchette, examen du style (humour inclus), observations sur la langue académique et populaire. M. Klinck a préféré, et c'était son droit, un autre procédé : le polémiste, le conteur, le dramaturge, le correspondant. Malheureusement, cet exposé (p. 59-213), il le fait précéder d'une biographie (7-58) dont la majeure partie reviendra au cours du développement. Il s'ensuit toute une série de répétitions, reprises d'assertions ou de textes cités, redites d'appréciations.

A sa place, nous aurions réduit cette longue introduction à une chronologie en deux pages : dates de la vie, dates des œuvres. Nous aurions de même écarté la dissertation sur le poète narrateur (175-179) et la comparaison entre LaRue, Barbeau et Fréchette (164-168). Ces coupes opérées, la démonstration, fondée qu'elle est sur une exhaustive bibliographie (214-231), se serait poursuivie d'un seul tenant.

Telle quelle, elle nous fait découvrir en Fréchette deux hommes, ou si l'on veut, deux tempéraments (5, 42, 65) : celui d'un enfant terrible, et celui d'un poète rêveur, celui d'un bohème enthousiaste et celui d'un homme d'affaires méticuleux, celui d'un patriote passionné pour son pays natal et celui d'un révolutionnaire prêchant l'annexion aux États-Unis et exaltant la France républicaine. Ces deux aspects de l'homme expliquent à la fois ses amours éperdus et ses violentes colères, celles-là poussées parfois jusqu'à un envoûtement déraisonné, celles-ci allant jusqu'à la diatribe et au dénigrement.

Ce double caractère fait aussi comprendre les deux marottes de Fréchette : la polémique violente, le conte populaire. L'examen appliqué par M. Klinck à ces deux formes préférées du prosateur conduit l'auteur à un certain nombre de conclusions plausibles :

a) Comme polémiste, Fréchette n'eut aucune peine à river le clou à ses adversaires. C'est que, à leurs dissertations nourries de principes abstraits et portant souvent à faux, il opposait un incoercible esprit. Sans doute "l'esprit sert à tout et ne suffit à rien (Nicole) » ; mais, *in casu*, il se trouva qu'il suffisait à tout, s'il ne servait à rien ;

b) En tant que conteur, Fréchette a tracé la voie à nos futurs folkloristes. Il a créé une forme proprement canadienne

de conte, ayant pour base les légendes locales et pour expression les termes les plus savoureux de notre terroir.

c) Le linguiste enfin, malgré le peu de sûreté de ses connaissances linguistiques, a provoqué de loin les campagnes récentes pour le respect du français et la fondation à Québec de notre Société nationale.

Ces mérites (l'auteur dit: *ces accomplissements*) de Fréchette une fois reconnus et démontrés, M. Klinck, avec une probité et une sûreté de jugement qui l'honorent, fait carrément le départ entre les exagérations ou même les erreurs du mousquetaire et les services qu'a rendus le lettré aux jeunes générations. Si l'auteur en profite parfois pour exprimer ses vues personnelles sur un sujet, par exemple, sur le Crédit social et sur le roman à thèse, ce n'est que *per transennam* et il n'y a pas lieu de lui en tenir rigueur.

On doit toutefois regretter que le jury de cette thèse, aussi solide qu'elle est neuve, n'ait pas aidé M. Klinck à lui donner un caractère essentiellement français. Trop de ses assertions, toutes faites de termes français, revêtent une tournure anglaise. Nous essaierons de suppléer à cette carence en lui renvoyant notre exemplaire, contenant en marge les corrections qui nous paraissent s'imposer.

Ce sera notre manière de le remercier pour la leçon opportune que sa thèse apporte à ses compatriotes canadiens-français: Ne bavez pas sur votre littérature nationale! Si elle contient *mediocria plura*, elle peut se vanter aussi de posséder *aliqua bona* (Martial). C'est le sort commun à toutes les jeunes littératures.

Emile CHARTIER, P.D.